



Conseil économique et social

Distr. générale
12 mai 2008
Français
Original : anglais

Session de fond de 2008

New York, 30 juin-25 juillet 2008

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Examen ministériel annuel : mise en œuvre des objectifs
convenus et des engagements pris sur le plan international
en ce qui concerne le développement durable**

Déclaration présentée par la United Nations Association of China, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/2008/100.



Déclaration

Recommandations de la troisième Conférence du Réseau régional informel ONU-ONG/Asie et Pacifique 28-30 avril 2008, Beijing

« Promouvoir le développement durable et construire un monde harmonieux »

La troisième Conférence du Réseau régional informel ONU-ONG/Asie et Pacifique a été organisée à Beijing le 28 avril 2008 avec pour thème « Développement durable et Jeux olympiques verts ». Coparrainée par le China NGO Network for International Exchanges (CNIE) et la Section des organisations gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et coorganisée par la Beijing NGO Association for International Exchanges, cette conférence a réuni des responsables du Département des affaires économiques et sociales et du Département de l'information avec plus de 200 représentants d'une centaine d'organisations non gouvernementales venus de l'Inde, de l'Indonésie, des Philippines, de la Thaïlande, du Bangladesh, du Viet Nam, de Singapour, de la Turquie, du Brésil, des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Afrique du Sud, de la Malaisie, des Pays-Bas et de la Chine. Les coordonnateurs du Réseau régional informel pour l'Amérique latine, l'Europe orientale, l'Asie du Sud, l'Asie de l'Est et l'Afrique ont saisi cette occasion pour convoquer une réunion de planification de la coordination.

- Prenant acte du fait que le développement durable est l'un des huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et que la mise en œuvre des objectifs et engagements adoptés au niveau international en matière de développement durable a été le thème de l'examen ministériel des débats de haut niveau du Conseil économique et social pour l'année en cours;
- Soulignant que même si les OMD sont devenus la cible de tous les efforts déployés à tous les niveaux du développement, des activités de plaidoyer continues et régulières sont nécessaires pour exhorter toutes les parties prenantes, y compris l'Organisation des Nations Unies, les autorités nationales et locales, le secteur privé et la société civile, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, à axer à nouveau leur collaboration en faveur du développement durable sur les peuples et les milieux les plus vulnérables de la planète;
- Considérant que le développement durable nécessite, non seulement un équilibre entre la croissance économique et le progrès social sans menace à la paix et à la sécurité, mais aussi une harmonie entre l'homme et la nature et que le travail en faveur du développement durable constitue le souhait et le devoir communs de toute la communauté internationale;
- Approuvant le concept des Jeux olympiques verts promu et mis en pratique par les organisateurs des Jeux olympiques de Beijing et qui intègre l'idée de durabilité aux préparatifs des Jeux en tant que contribution majeure à la réalisation des OMD et à l'esprit olympique;
- Notant avec satisfaction tous les efforts déployés par les ONG chinoises et mondiales pour promouvoir le développement durable, en particulier par le

Réseau régional informel ONU-ONG/Asie et Pacifique et par le CNIE pour organiser la conférence sur un thème si important et donner l'occasion aux organisations non gouvernementales de la région de se réunir avec d'autres coordonnateurs régionaux et de favoriser la constitution d'un secteur d'ONG qui pourra avoir une contribution encore plus considérable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

- Félicitant les coordonnateurs du Réseau régional informel pour les rapports qu'ils ont établis au sujet des activités et des résultats et les encourageant à poursuivre leurs initiatives en vue de la mise en œuvre de leurs campagnes et à évaluer et à suivre les résultats concrets;

Nous, délégués à la Conférence, ferions les recommandations suivantes au segment de haut niveau du Conseil économique et social :

I. Un ordre économique international plus juste sur le plan social et plus rationnel sur le plan environnemental constitue une importante garantie pour la réalisation du développement durable. Ainsi, la communauté internationale devrait orienter la mondialisation économique vers le partage de la prospérité, créer un système de commerce mondial ouvert et équitable et promouvoir une circulation rationnelle des facteurs de production dans le monde entier afin d'assurer à tous les pays les conditions nécessaires au développement.

II. L'Organisation des Nations Unies, compte tenu de ses avantages et de sa situation uniques, devrait apporter une contribution plus importante au développement durable en sensibilisant et en engageant davantage la communauté internationale et en favorisant encore le dialogue et la coopération dans ce domaine entre toutes les parties prenantes.

III. Les gouvernements des pays devraient incorporer le développement durable dans leurs stratégies de développement respectives et adopter les politiques pertinentes en conséquence. Les pays développés devraient prendre des mesures supplémentaires pour aider les pays en développement à accroître leurs capacités de manière à réaliser un développement plus durable. Parallèlement, les pays en développement devraient diversifier les modes de développement durable qui s'adaptent à leur propre situation et à leur propre niveau de développement.

IV. Les entreprises du secteur privé devraient développer un sens plus poussé de la responsabilité sociale collective et faire en sorte que, tout en cherchant à réaliser des bénéfices économiques, elles assurent également des avantages sociaux et écologiques. Les sociétés multinationales en particulier devraient prendre des mesures tangibles et s'engager en faveur du développement durable mondial dans toutes ses étapes et à tous ses niveaux.

V. La société civile devrait participer plus activement comme partenaire et comme moteur du développement durable, de sorte que son influence dans ce domaine soit mieux appréciée par la communauté internationale. Tout en surveillant la performance des organisations intergouvernementales, des gouvernements et du secteur privé dans la mise en œuvre des stratégies de développement durable, les organisations non gouvernementales doivent elles aussi renforcer leurs capacités afin d'apporter une meilleure contribution dans ce domaine.

VI. Le Réseau régional informel devrait, dans les diverses régions, améliorer les programmes d'enseignement et de formation, compte tenu des objectifs du

Millénaire pour le développement et du principe du développement durable, afin de favoriser l'échange des bonnes pratiques entre toutes les organisations non gouvernementales du monde entier, en particulier celles qui se trouvent dans les pays en développement.

VII. L'ONU devrait, par l'intermédiaire du bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix, saisir l'occasion des Jeux olympiques de Beijing pour lancer une campagne publicitaire et éducative au sujet des sports au service du développement et promouvoir une culture écologique pour orienter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement sur le long terme en mettant l'accent sur le rôle des jeunes.

Persuadées que le développement durable dépend largement du bien-être de l'humanité et de l'harmonie mondiale, les ONG représentées à cette conférence seront toutes prêtes à travailler sans relâche pour la réalisation du développement durable en temps voulu, tel que précisé dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, non seulement dans la région Asie-Pacifique mais dans toutes les régions du monde.
